

Séance du 23 mai 2008

Sur convocation du Maire conformément aux dispositions légales et réglementaires, le conseil municipal s'est réuni :

Présents : MM. BANSE Sébastien – BOEZ Pierre – FARAGUNA Antoine – HUART Marc – LERCHE Jean Jacques – BUISSET Arnaud – Mmes BUISSET LAVALLARD Marie Bernadette – DE VALICOURT Christine

Absents: M. SAUVAGE Guillaume – M. BRIDAULT Guy – M. LENOTTE François Xavier

Procuration : M. SAUVAGE Guillaume à Mme DE VALICOURT Christine – M. BRIDAULT Guy à M. BANSE Sébastien

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2008

Madame le Maire demande à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 14 avril 2008.

M. LERCHE Jean Jacques souligne que le Compte Administratif 2007 a été approuvé à 7 voix POUR et 3 CONTRE.

Après délibération, l'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 14 avril 2008.

I – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MME PARADIS

Mme le Maire informe l'Assemblée que le Contrat Avenir de Mme PARADIS arrive à échéance l'août 2008. Mme PARADIS a la charge de la garderie des enfants de l'école, la cantine et effectue le ménage à l'école ainsi qu'à la mairie. Elle effectue 26 heures par semaine.

A la date du 6 mars 2008, l'ANPE nous précise que nous ne pouvons plus signer de Contrat Avenir, ni de renouvellement. Reste le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (20 h/semaine) qui a une durée de 6 mois renouvelable 1 fois, en fonction de l'enveloppe budgétaire. 1 749 conventions ont été signées en 2007 et 819 sont prévues pour 2008. Ce dernier est proposé aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans et est pris en charge à 65 % par l'Etat.

Mme le Maire demande l'avis du conseil :

- soit la reprise de Mme PARADIS en CDD
- soit l'embauche d'une nouvelle personne en CAE.

| | Coût horaire | Coût mensuel 20h/s | Coût annuel |
|---|--------------|-----------------------|-------------|
| - CDD | 11.40 € | 987.51 € | 11 850 € |
| - CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) | 3.70 € | 321 € | 3 850 € |

A la majorité, l'Assemblée décide d'embaucher un demandeur d'emploi en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi. En effet le coût supplémentaire lié à un CDD serait difficilement supportable pour la commune. Mme BUISSET souligne à l'Assemblée que les entretiens seront effectués par M. DESMEE, instituteur et elle-même.

II – DECHETTERIE DE CATTENIERES

Mme le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier émis par la Communauté D'agglomération de Cambrai, concernant l'accès des habitants de la commune à la déchetterie de Cattenières.

La CAC nous informe que la convention signée entre la Communauté de Communes de Caudry et leurs services est arrivée à échéance à la fin de l'année 2007. Elle souhaite savoir si la commune de Séranvillers-Forenville souhaite maintenir l'autorisation d'accès des habitants de la commune à la déchetterie de Cattenières pour les années à venir. Le coût de 2007 s'élevait à 27 € par an et par habitant, celui de 2008 sera de 15.45 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir ce service.

III – SIVOM de VINCHY

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'elle a rencontré la secrétaire du SIVOM le 6 mai. Celle-ci lui a fourni un état des travaux qui ont été entrepris dans la commune dans les années antérieures.

- 2001 – travaux rénovation Mairie : programme soldé
- 2002 à 2004 – travaux réfection trottoirs Grand Rue et Rue du Château. Reste à régler 6 225.52 €
- 2003 à 2006 – réfection rue d'Esnes : soldé
- 2002 à 2007 – rénovation Presbytère : soldé. Trop perçu 596.16 €
- 2002 à 2008 - rénovation Eglise. Reste à régler 15 049.77 €
- 2005 à 2007 – aménagement Hameau de Forenville : l'acompte de « 30 000 € » viré par la Commune et figurant au compte administratif de 2007 a servi à payer une partie des travaux. Reste à régler 1 436.64 €.

Lors de l'analyse du compte administratif 2007, nous nous sommes étonnés d'une somme de 30 000 € viré le 27 avril 2007, affectée au compte 238 (avance) sous l'intitulé suivant : SIVOM de VINCHY – acompte participation travaux Hameau de Forenville. Il s'avère que ces 30 000 € n'étaient pas un acompte sur des travaux futurs mais un règlement de dettes avec un solde restant à régler d'environ 20 000 €.

IV – SIVU RPI

Mme le Maire informe l'Assemblée que le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Regroupement Pédagogique Intercommunal « Les Hauts du Cambrésis » a opté, en application du Livre II, Titre 1^{er}, Chapitre II, Section 4 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la participation directe de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la participation directe de la commune.

V – « Coulée Verte » RUELLE DU CHATEAU

Le 16 avril, M. BRIFFAUT et Mme DUBREUIL ont rencontré Mme le Maire et M. BOEZ.

Mme DUBREUIL reste sur sa décision première. Elle souhaite aménager sa grange et envisage la viabilisation et la vente des parcelles situées sur l'arrière en y accédant par la ruelle du Château. Elle demande que la commune prenne en charge l'aménagement de ce chemin. D'autres solutions lui ont été proposées pour accéder à ses terrains.

Le chemin étant carrossable, la commune n'envisage pas actuellement de procéder à la réalisation de la voirie, donc pas de PVR (participation voirie et réseau) pour l'instant. Le dossier est à l'étude.

Mme le Maire et le Conseil Municipal ont souligné le caractère verdoyant et unique de ce lieu de promenade.

VI – PVR Visite de M. DECAUX

A la demande de Mme le Maire, M. DECAUX de la DDE a fait une information sur la PVR. Le principe de la PVR a été voté en décembre 2005 par le Conseil Municipal sur l'ensemble de la commune. Par définition la PVR est une contribution perçue par une commune correspondant au financement de travaux de viabilisation et payée par les propriétaires des terrains riverains. Chaque dossier doit être étudié attentivement vu les coûts et vu l'étendue de la carte communale.

VII – Intervention de Mr RIOU de la DDE

A la demande de Mme le Maire, le 19 mai, M. RIOU a présenté la Carte Communale aux membres présents du Conseil Municipal.

Mme le Maire donne lecture des courriers émanant :

- de la DDE : le projet de développement de la carte communale semble particulièrement ambitieux.
- de Monsieur le Préfet qui a approuvé la carte communale : il souhaite que la desserte par les réseaux et les équipements soit plus développée, le rapport de présentation plus approfondi et que le document devra être compatible dans un délai de trois ans avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale) dès qu'il aura été approuvé. (art. L 124-2 du code de l'urbanisme). Séranvillers est une commune rurale qui doit avoir une urbanisation modérée selon le PLH (Programme Local de l'Habitat).

VIII - SIAN

Une délibération a été prise en novembre 2007 pour le retrait de la commune du SIVOM de VINCHY pour les compétences 1,2 et 3 et l'adhésion au SIAN.

Pour cela, M. LAMBIN du SIAN viendra exposer au Conseil Municipal la proposition de reprise de ces compétences.

IX – SIDEC

Mme le Maire reprend le dossier.

Lors de sa visite, M. DEBARGE du SIDEC expose que le SIDEC s'occupe des

réseaux existants et qu'EDF a la charge des extensions.

.Le but de sa visite était de revoir le renforcement de l'existant de la rue d'Esnes, 2 devis avaient été établis en 2006 en sous terrain et en aérien.

- par voies souterraines 35 000 €
- par voies aériennes 12 000 €

Reste à voir l'extension prise en charge par ERDF, encore à étudier (devis de 2006 à récupérer et à réactualiser).

X - PRESBYTERE

Mme le Maire visitera dans les prochains jours les logements pour faire le point. Mme BUISSET profitera de cette occasion pour rappeler aux locataires l'obligation d'usage paisible des lieux.

Suite à la visite des bâtiments communaux effectuée par Mme le Maire et M RICART, couvreur, 2 devis ont été établis :

- le premier d'un montant de 1 436.62 € qui concerne différents travaux sur la Mairie, le Presbytère, le corps de garde, l'Eglise et sur l'école ;
- le second d'un montant de 4 020.49 € qui concerne la réfection de la toiture de l'atelier communal (presbytère).

Après discussion, le Conseil Municipal décide que des devis doivent être demandés auprès d'autres entreprises.

XI - RPI

La fête de l'Ecole aura lieu cette année le 21 juin.

Mme le Maire signale à l'Assemblée qu'il faudrait remplacer le four existant par un four de remise à température de la cantine scolaire. Elle propose à l'Assemblée 2 devis :

- Société DUPONT pour un montant de 2 300 € TTC
- Ets ROUZE pour un montant de 1480 € TTC

Le conseil Municipal décide que le four devra être remplacé pour la prochaine rentrée scolaire.

XII – QUESTIONS DIVERSES

Jeux Intervillages

Cette année, ils auront lieu le 6 juillet à Cattenières. Ils regroupent les communes de Séravillers-Forenville, Cattenières, Wambaix et Estourmel

Séravillers-Forenville sera en 2009 le village organisateur.

Nous assisterons le vendredi 30 mai à la prochaine réunion.

Acquisition d'une remorque

Le Conseil Municipal lors du vote du budget 2008, a décidé d'acquérir une remorque adaptable au tracteur communal. Celle-ci a été commandée aux Ets GRAVELLE pour un montant de 2 266.92 € TTC.

C.L.S.H. – IFAC

Une réunion d'information aura lieu lundi 26 mai à Awoingt sur l'organisation du Centre de Loisirs sans Hébergement des prochaines grandes vacances. M. FARAGUNA participera à cette réunion.

L'an dernier 3 enfants de Séranvillers-Forenville ont fréquenté le C.L.S.H. la participation communale a été de 383.33 €.

CAC

Réunion de Commission de ruralité le 10 juin

Mme BUISSET Marie-Bernadette : Commission du Développement Economique, des Infrastructures et des Parcs d'Activités

M. BUISSET Arnaud : Commission d'Aménagement, Espace Communautaire, Transports , Habitat, Politique de la Ville, Environnement, Développement Durable.

TGISTE (Travaux d'intérêt général)

La possibilité est offerte aux communes de signer des contrats TGISTE (travail d'intérêt général non rémunéré) pour aider à l'entretien, en signant une habilitation auprès du Juge d'Application des Peines près du Tribunal de Grande Instance.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette proposition mais souhaite garder un droit de regard sur les personnes proposées.

Affaire WALLON

La Cour d'Appel de Douai nous a donné acte du désistement d'instance de M. WALLON. Ce dernier sera redevable d'indemnité au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Gazette

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'une gazette communale va être créée. M. FARAGUNA doit se charger de sa rédaction. Mme le Maire demande à l'Assemblée si d'autres membres du Conseil veulent participer. M. Jean-Jacques LERCHE, M. Marc HUART se proposent.

Nomination d'un régisseur pour les petites dépenses

Vu la démission de Melle LAURENCE, il y a lieu de nommer un nouveau régisseur pour la régie des petites dépenses. Mme HEGO Dominique est nommée régisseur et M. Antoine FARAGUNA, régisseur suppléant.